

**AVIS AU PUBLIC
Etablissements classés**

Il est porté à la connaissance du public, que par décision n° EAU/AUT/26/0843 en date du 8/18/2026 de l'Administration de la Gestion de l'Eau a pris l'arrêt n° :

EAU/AUT/26/0843

accordant :

réalisation de 3 piézomètres dans le cadre de la suppression du PN81B à Capellen

au demandeur :

Administration des Ponts & Chaussées - Division de la Voirie de Luxembourg, 21-23, rue du chemin de Fer, L-8057 Betrange.

Un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour et commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Mamer, le 26/08/2026

Le secrétaire communal,


Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,


Luc FELLER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 24, alinéa 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau à partir de ce jour et pour une durée de 40 jours, soit du 26/08/2026 au 05/10/2026 inclus.

Mamer, le 26/08/2026

Le secrétaire communal,


Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,


Luc FELLER